



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N° : PA 2023 - 290  
Date :

Mis en ligne le : 17 MAI 2023

**Objet :** Modification de l'arrêté municipal n° PA 2023-279  
Interdiction de stationner

**Lieu :** Boulevard Paul Guigou

**Date :** 25 mai 2023 de 8h à 16h

N° Acte : 6.1

17 MAI 2023

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-279 DU 16 mai 2023 portant autorisation de circulation et de stationnement à un poids lourd du département 13 aux lieu et date  
**Vu** la demande, en date du 16 mai 2023, de la Direction des Archives Départementales, sise 18 rue Mirès, BP 10099 à 13303 Marseille cedex 03, modifiant le périmètre de l'interdiction de stationner pour permettre au camion de 19 mètres de long de pouvoir manœuvrer aisément ;  
**Considérant** qu'il convient d'élargir le périmètre d'interdiction de stationner ;

### ARRÊTE

#### Article 1

L'article 2 de l'arrêté municipal n° PA 2023-279 du 16 mai 2023 est ainsi modifié :

« Le stationnement sera interdit sur tous les emplacements de parking matérialisés en jaune sur le plan en annexe, le 25 mai 2023 de 8h à 16h, dans le boulevard Paul Guigou, en dehors du véhicule immatriculé FS-047-FQ avec sa remorque.

#### Article 2

Les autres articles sont inchangés.

#### Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

#### Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

**Lalia ATTAF,**  
**Adjointe au Maire**

Déléguée Gestion des Espaces publics,  
Voirie, Propreté



# PLAN

